

A partir de la rentrée 2014 l'enseignement de spécialité théâtre, sera proposé aux élèves de première L afin de préparer les épreuves du baccalauréat de la session 2016

Contenu des cours : 2 heures hebdomadaires d'enseignement théorique afin de préparer l'épreuve écrite sur un programme limitatif de trois œuvres, renouvelables pour chacune au bout de trois ans.

- 3 heures hebdomadaires d'enseignement pratique afin de préparer l'épreuve de pratique théâtrale, qui porte sur le même programme.
- 2 stages de dix heures de pratique en début et en fin d'année avec des intervenants extérieurs.
- École du spectateur avec au moins sept spectacles par an, au théâtre du Briançonnais et éventuellement d'autres salles de la région, en fonction du programme.

Encadrement : Les cours sont assurés par une enseignante, Mme Ravet et régulièrement co-animés avec une intervenante professionnelle du théâtre : Lucile Jourdan, comédienne et metteur en scène de la compagnie « Les Passeurs ».

Nature de l'épreuve : L'épreuve de théâtre, affectée du coefficient 6, comprend deux parties : une partie écrite et une partie pratique suivie d'un entretien. Chacune des parties compte pour la moitié de la note globale.

1) **Partie écrite de l'épreuve obligatoire** : culture théâtrale et artistique

Durée : 3 heures 30

Deux sujets au choix sont proposés au candidat. Chaque sujet est accompagné de documents iconographiques. Des documents écrits peuvent également être proposés. Pour les deux types de sujet, la rédaction peut être complétée par d'autres formes graphiques : croquis, schémas, collages d'éléments textuels ou iconographiques découpés dans les documents.

La consultation des textes du programme limitatif de référence est autorisée pendant l'épreuve.

2) **Partie orale de l'épreuve obligatoire** : pratique, culture et analyse théâtrale

- Première partie : travail théâtral

À partir du travail réalisé pendant l'année et d'un extrait des œuvres inscrites au programme limitatif (ou d'un texte en relation cohérente avec le programme limitatif), le jury propose un sujet au candidat. Pour présenter sa prestation, celui-ci est accompagné de ses partenaires habituels. La proposition de jeu du candidat donne lieu à des questions du jury qui peut, en vue d'enrichir cette prestation, faire retravailler le passage présenté et proposer plusieurs exercices en rapport avec lui.

- Deuxième partie : entretien du candidat avec le jury sur le travail de l'année à partir de son journal de bord.

. Le jury invite le candidat à se questionner sur sa pratique d'acteur et son expérience de spectateur. Le candidat peut faire état de ses recherches et de ses connaissances personnelles.